

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2022

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 9 MAI 2022, sous la présidence de M. Bruno VIALLET, 1^{er} Adjoint.

DATE DE CONVOCATION : 28 avril 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, MORAND Céline (19h45), BURDET Nelly, PALLUEL-BLANC Célia, CRESSENS Annick (19h40), VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas, MENOTTO Sylvain

ABSENTS REPRESENTES : M. FRISON-ROCHE Christian par M. VIALLET Bruno
Mme ROUX-NOUVEL Florence par Mme BURDET Nelly
M. JOGUET Mathieu par M. VINCENZI Walter

ABSENTE : Mme HORNECKER Justine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BURDET Nelly

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

L'ensemble du Conseil municipal adresse à Monsieur Christian FRISON-ROCHE, Maire de Beaufort, ses vœux de prompt rétablissement.

Monsieur Bruno VIALLET propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, le sujet des demandes de subventions pour la signalétique et pour Sylv'ACCTES.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDEC POUR LE FOUR DE LA CAYERE

Le Conseil prend connaissance de la décision du Conseil départemental de reporter en 2023 l'attribution d'une subvention au titre du FDEC pour la réalisation du four de La Cayère et autorise, à l'unanimité, le renouvellement de cette demande.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PPT POUR LA REFECTION DU CHALET DU PLAGNON

La modernisation du chalet de l'alpage des Accrays (titulaire du bail Monsieur Alexandre TASSION) est éligible au titre du Plan Pastoral Territorial.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention pour ces travaux et de confier à Monsieur Sébastien MAILLAND-ROSSET le montage du dossier.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SIGNALÉTIQUE

Madame Eliane MAURIN, Présidente de la Commission tourisme, rappelle la démarche engagée par la Commission s'agissant de la signalétique à vocation touristique et propose de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette proposition.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION SYLV'ACCTES

Le Conseil est informé des possibilités de financement pour les travaux sylvicoles, pour la régénération naturelle par plantation et l'entretien des plantations, à hauteur de 50 % du montant des travaux.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette demande de subvention.

➤ DECISION S'AGISSANT DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'EXPLOITATION-MAINTENANCE ET GROS ENTRETIEN DU RESEAU DE CHALEUR BOIS ENERGIE

Suite à la consultation pour le renouvellement du marché d'exploitation - maintenance et de gros entretien du réseau de chaleur bois énergie de la Commune de Beaufort, l'entreprise IDEX (titulaire du marché actuel) a remis une offre qui a fait l'objet d'une analyse par le cabinet EEPOS.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces s'y rapportant avec l'entreprise IDEX, selon les conditions financières suivantes :

- P2 (prestations de conduite, surveillance et entretien courant) : 26 903 € par an
- P3 (programme de travaux portant sur la chaufferie, le réseau de chaleur et les sous-stations) : 17 200 € par an

Ce marché est établi pour une durée de 2 ans et une réunion de mise au point avec l'entreprise BESSON, en charge de l'approvisionnement en plaquettes bois, est prévue le jeudi 19 mai 2022.

➤ MODIFICATION DE L'AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE TERRASSEMENT DE LA TELECABINE DU BOIS

Les travaux de terrassement de la télécabine du Bois ont été réalisés en 2020 par le groupement SAS MARTOIA TP / SAS TP GEO et ont dû être complétés, afin de faire face à l'aléa géotechnique, par notamment des travaux de drainage et de pompage.

En cours d'exécution du marché, des discussions sont intervenues avec l'entreprise afin de traiter ces charges supplémentaires (confortement, essai et auscultation de la paroi, sondages complémentaires). A ce jour et au regard de l'évolution du dossier, il est nécessaire de solder cette opération en validant l'avenant n° 3 au marché de terrassement, portant sur un montant HT de 77 475 €.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3.

➤ DECISION S'AGISSANT DES TARIFS GROUPES DU DOMAINE SKIABLE

Monsieur Laurent FILLION, Directeur de la SEMAB, informe le Conseil de la stratégie commerciale et de la politique tarifaire de la SEMAB pour la saison 2022/2023, en rappelant que les tarifs publics ont été validés par le Conseil municipal en décembre 2021 (avec une augmentation moyenne de 5 %) et qu'il convient de valider les autres tarifs.

Il rappelle que suite à un contrôle de la Chambre régionale des comptes portant sur les tarifs des titres de transport dans le cadre des délégations de service public pour les domaines skiabiles, il a été rappelé la nécessité d'égalité de traitement des usagers et la nécessité d'équilibrer les contrats d'affermage.

S'agissant des tarifs des forfaits saison, ils seront décidés après réception d'une circulaire préfectorale attendue prochainement.

Le Conseil d'administration de la SEMAB, lors de sa réunion du 14 avril 2022, a validé les tarifs groupes applicables pour la saison 2023/2024, en retenant les principes suivants :

- Clientèle individuelle de séjour : éviter aux clients de multiples passages en caisse en proposant des tarifs dégressifs pour la semaine et des offres adaptées aux familles (en cohérence avec le label Famille plus), sécuriser le chiffre d'affaires en vendant à l'avance pour ne pas dépendre des conditions météorologiques ou de l'enneigement (commandes internet à l'avance avec remise, ...).
- Clientèle individuelle à la journée : ce marché étant très concurrentiel, il est nécessaire de mettre en place des produits destinés à attirer de nouveaux clients et à fidéliser la clientèle de proximité, en développant des offres pack éco (favorisant le covoiturage), en proposant des tarifs préférentiels pour les étudiants ou des ventes flash. Les clients de proximité pourront être attirés grâce à la carte « vite on skie », sans passage en caisse, sans rechargement, avec une facturation selon la consommation réelle.
- Clientèle groupes : ces offres concernent des groupes de plus de 20 personnes, les tarifs groupes étant accordés uniquement sur commande. Ces offres concernent les étudiants, les enfants, les classes de neige, les colonies, ainsi que les groupes d'adultes, en prévoyant un accueil spécifique.
- Divers : ces tarifs concernent des forfaits spécifiques pour l'accès au stade de compétition, pour les ouvertures partielles des remontées mécaniques et pour les professionnels de la montagne (moniteurs et guides).

Suite à cette présentation et après échanges, le Conseil, à l'unanimité, valide la proposition tarifaire proposée par la SEMAB pour les tarifs groupes pour la saison 2022/2023.

➤ CONVENTION AVEC GEOCIEL POUR L'ACTIVITE NUIT ASTRO-HOTES SUR ROSELEND

Le Conseil prend connaissance du contenu de l'activité proposée par l'entreprise GEOCIEL sur le site de Méraillet (observation astronomique avec une nuit passée sur place). Cette activité a démarré pendant l'été 2021 et il est important d'établir une convention pour officialiser cette présence sur ce site.

Le Conseil autorise à l'unanimité l'établissement d'une convention pour l'année 2022 (du 1^{er} juin au 30 septembre), étant précisé qu'une discussion est en cours avec l'Education nationale, propriétaire de la parcelle, en vue d'une acquisition par la Commune de Beaufort.

➤ DECISION S'AGISSANT DE L'ENGAGEMENT DE LA DEMARCHE POUR L'OBTENTION DU LABEL FLOCON VERT

L'assemblée est informée du contenu de la démarche proposée par Mountain riders, s'agissant de l'obtention du label Flocon vert, label éco-responsable qui constitue un bel outil de gouvernance en matière de développement touristique et agricole, de développement durable, tout en associant les citoyens.

La station d'Arêches-Beaufort disposant de tous les atouts pour obtenir ce label, le Conseil donne un avis de principe favorable à l'engagement de la démarche, étant précisé qu'il sera nécessaire de définir très rapidement l'organisation qu'il conviendra de mettre en place pour l'animation et le suivi de ce projet.

Un contact avec les équipes de Mountain riders devra être pris rapidement afin de dérouler le calendrier et la feuille de route du projet.

➤ INFORMATION SUR LE PROJET DE RESSOURCERIE, APPROBATION DE LA CONVENTION ET DESIGNATION D'UN ELU POUR SIEGER AU COMITE DE PILOTAGE

L'assemblée est informée de l'évolution du projet de ressourcerie porté par l'Association d'Animation du Beaufortain et du fait que, dans l'attente de la mise à disposition par l'agglomération Arlysère, dans le bâtiment d'activité dont la construction démarre sur la zone de Marcôt d'une cellule destinée à accueillir le projet, le bâtiment Le Mazot est mis à disposition à titre provisoire pour accueillir la ressourcerie.

Le Conseil se félicite de l'avancée de ce dossier qui permet de répondre favorablement à l'engagement des nombreux bénévoles qui se sont mobilisés autour de ce projet, et autorise Monsieur

le Maire à signer les conventions à intervenir avec l'AAB et les Communes de Villard sur Doron, Hauteluze et Queige.

S'agissant des conditions financières, le bâtiment est mis à disposition de la Commune de Beaufort gracieusement, cette dernière autorisant l'AAB à l'occuper.

Les 4 Communes du Beaufortain accompagnent cette démarche en fonctionnement dans la limite d'un montant total de 30 000 €, selon la clé de répartition suivante :

Beaufort : 41,09 % Hauteluze : 27,68 % Queige : 13,93 % Villard sur Doron : 17,30 %

Le Conseil autorise à l'unanimité la signature de ces conventions et désigne comme élue référente de ce dossier Madame Nelly BURDET.

➤ ACCUEIL DE REFUGIES UKRAINIENS : POINT SUR L'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE

Lors de sa séance du 28 mars 2022, le Conseil avait décidé de s'engager dans une démarche d'accueil de familles ukrainiennes, en confiant au Centre Communal d'Action Sociale le soin de piloter le dossier, en associant les associations locales et les personnes compétentes du territoire.

Suite à la réunion du CCAS du mardi 12 avril 2022, un dossier a été transmis à la Préfecture et à la Sasson, faisant acte de cette démarche par la mobilisation d'un appartement situé au Presbytère de Beaufort (susceptible d'accueillir 2 familles) et la création d'un collectif composé de personnes compétentes (interprète, associations, Directeur de l'école et enseignants, ...).

A ce jour, la Préfecture a bien noté le souhait de la Commune de Beaufort de participer à cet élan de solidarité. Il convient maintenant d'attendre les propositions de cette dernière.

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

(Thierry DOIX sort de la salle)

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de 3 biens situés à Arêches et à Beaufort.

➤ MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLU : MODIFICATION DU CALENDRIER DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC AU REGARD DU RETOUR DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Par délibération en date du 21 février 2022, le Conseil a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU, en prévoyant la mise à disposition du 16 mai au 16 juin 2022.

Début mars, la saisine des personnes publiques associées et l'envoi du dossier cas-par-cas à l'autorité environnementale ont été réalisés.

La DREAL a accusé réception du dossier le 22 avril 2022, ce qui repousse la décision s'agissant de l'évaluation environnementale au 22 juin. Il est donc nécessaire de repousser les dates de mise à disposition du public, qui pourrait intervenir du 25 juin au 25 juillet 2022.

S'agissant du fond, la modification du zonage pour permettre la création d'une piste de ski-roue dans la plaine de Marcôt suscite des réserves de la part de l'Etat et nécessitera un travail complémentaire de la part de la Commune.

Le Conseil décide d'une part de reporter la date de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU, et d'autre part de retravailler le projet de Marcôt en apportant des précisions : le volet urbanisme sera ainsi traité ultérieurement.

➤ DECISION S'AGISSANT DE LA VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU MOULIN DU PRAZ

Suite à la demande de Monsieur Stéphane QUAY d'acquérir une parcelle communale au Moulin du Praz, limitrophe de sa parcelle support d'un bâtiment artisanal, le Conseil décide (1 abstention) de vendre la parcelle section L n° 2118 d'une surface de 909 m² au prix de 0,60 € / m².

➤ DECISION S'AGISSANT DE LA VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE DE LA PIERRE

L'assemblée est informée que, suite aux discussions avec Madame Anne-Marie CHAMIOT-PONCET, ancienne locataire de l'école de La Pierre, les clés du bâtiment ont été remises à la Commune de Beaufort, propriétaire du bâtiment.

Le Conseil décide de procéder une nouvelle fois à la mise en vente de ce bâti et d'organiser les visites nécessaires en faveur des personnes intéressées.

➤ INFORMATION SUR LA MISE EN VENTE D'UN TERRAIN A CONSTRUIRE A BEAUFORT LIEU-DIT « LES CHAMPS »

Le Conseil prend connaissance de l'avis d'appel public à candidature pour la vente d'un terrain à construire situé aux Champs à Beaufort (à proximité immédiate du Centre de secours).

Ce terrain, d'une surface constructible de 5 900 m², fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au PLU de juillet 2019 et l'acquéreur devra mettre en œuvre un projet intégrant 50 % de logement social et 50 % en accession à la propriété.

Les candidatures sont attendues avant le 29 juin 2022.

Les élus rappellent leur souhait que ce projet puisse répondre à des besoins de logement de jeunes ménages et de familles. La possibilité de créer des logements de type « résidence sénior » n'est pas à exclure.

➤ ETABLISSEMENT DE SERVITUDES POUR RESEAUX ENEDIS SECTEUR LA LISTIERE

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS permettant l'installation d'une ligne électrique souterraine sur le secteur de La Listière à Arêches.

➤ CAMPING MUNICIPAL DE DOMELIN : INFORMATION SUR LES MODALITES DE GESTION POUR L'ETE 2022 ET CREATION DES POSTES CORRESPONDANTS

Le Conseil est informé de l'avancement de la démarche permettant la mise en œuvre du projet de développement du camping de Domelin par l'établissement d'un bail emphytéotique administratif.

Les discussions avec les 2 candidats ayant remis une offre (ONLY CAMP, filiale du groupe HUTTOPIA, et Monsieur et Madame LEGRAND, actuels gestionnaires d'un camping municipal en DSP) sont en cours et la décision interviendra lors du Conseil municipal de juin 2022.

Au regard des délais liés à la mise en œuvre du contrat, il est nécessaire que le camping pour la saison d'été 2022 soit géré en régie municipale.

Suite à l'appel à candidature, Monsieur Jean-Noël GACHET-MAUROZ et Madame Anne-Marie GACHET-MAUROZ ont été choisis, au regard de leur expérience pour occuper ces fonctions pour cette saison d'été.

Il conviendra de renforcer l'équipe par le recrutement d'une troisième personne, en charge plus particulièrement de l'entretien des locaux.

Le Conseil valide à l'unanimité la création des emplois correspondants, entre le 16 mai 2022 et le 14 octobre 2022, étant précisé que le camping sera ouvert au public le 25 mai 2022 pour le week-end de l'Ascension.

➤ COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

Commission sécurité :

- Visites des Etablissements Recevant du Public (EHPAD, garderie Galipette, Clé des Cimes)
- Suite aux constats de vols sur la Commune, il est apparu que le système de vidéo protection a été utile pour la recherche des suspects

Domaine skiable :

- La réfection des toitures des bâtiments « chenillette » et des bureaux du Planay occupés par la SEMAB sera assurée par la Commune de Beaufort, étant précisé que la SEMAB procédera à l'aménagement interne et à la réfection des caisses du Planay

Commission patrimoine :

- Assemblée générale de l'association Patrimoine Beaufortain le 13 mai à 18h

Site de La Cayère :

- 21 mai : Journées européennes du patrimoine avec mise en route du moulin et signature de la convention avec la Fondation du patrimoine (présentation des outils dans la grange, présentation du matériel d'Epoq'ski, présence de la FACIM pour le patrimoine hydraulique)
- 26 juin : inauguration du four de La Cayère
- Une réflexion avec les organisateurs du salon des Sites du goût est en cours afin d'envisager une délocalisation d'animations sur le site de La Cayère
- Montage de la roue du moulin les 9 et 10 juin en présence des élèves du Collège. A cette occasion, inviter les entreprises locales

Garderie Les Petites Frimousses :

- Activité importante cette saison d'hiver (en moyenne 24 enfants) L'équipe de salariées a été bien sollicitée
- L'acquisition d'un logiciel pour la gestion des inscriptions devra être réalisée en 2022
- Depuis la fin de la saison d'hiver, la garderie est devenue micro-crèche (du 9 mai au 17 juin) pour palier à l'absence d'une Assistante maternelle sur Arêches (ce dispositif nécessitera une participation financière du CCAS de l'ordre de 2 000 € et une participation de l'Association des familles d'environ 400 €)
- Une réflexion est en cours pour ouvrir la garderie à l'année (visite à prévoir à Saint-Sorlin d'Arves)
- Madame Eliette VIARD GAUDIN est la nouvelle présidente de l'association suite à la démission de cette fonction de Madame Justine HORNECKER

Commission enfance / jeunesse :

- CIAS d'Arlysère : de nombreux dossiers sont en cours de travail au sein de cette Commission et les élus du Beaufortain s'inquiètent de l'absence de l'élue de Beaufort référente en la matière
- Jeunes Elus du Beaufortain (JEB) : démarche engagée à nouveau

Commission tourisme :

- Panneau lumineux : point sur la gestion des informations à faire

Commission travaux :

- Point avec l'équipe technique suite à la saison de déneigement. Des courriers vont être adressés à des administrés, portant notamment sur la gestion des haies, des stationnements
- Les entretiens de voirie avec COLAS ont démarré
- Voirie des Envers : les travaux sont prévus en juin 2022
- Démolition toilettes face Coopérative : le 16 et 17 mai 2022
- Plateforme de dépôt de matériaux du Moulin du pont : réunion à venir avec SMBVA et Sous-Préfecture
- Four de La Cayère : la charpente est en cours de pose

Commission agricole :

- Rendu des échanges intervenus lors de l'assemblée générale de la Coopérative (qualité et évolution du règlement intérieur), le nouveau film qui sera projeté dans les différents magasins a été visionné
- Bilan satisfaisant des échanges intervenus lors de la réunion relative à la transmission des exploitations agricoles (7 participants sur 24 invités), réunion organisée en partenariat avec la DDT et la Chambre d'agriculture
- Réunion loup organisée par la DDT et la SEA sur le territoire du Val d'Arly et du Beaufortain

Commission communication / ressources humaines :

- Préparation d'une lettre d'information municipale pour juillet 2022
- Restitution de l'audit lors du Conseil municipal du 7 juin 2022

➤ QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Assemblée générale de Handicap altitude (Séverine VIBERT représentait la Commune) : voir sujet réglementaire des panneaux
- La réception en l'honneur des mamans sera organisée le vendredi 3 juin à 18H à la salle des Fêtes de Beaufort, en partenariat avec l'Association des familles

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint
Bruno VIALLET

Le Maire,



LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE MARDI 7 JUIN 2022